



Association « La tête dans le sable »  
latetedanslesable@retzien.fr

Monsieur Le Maire de Saint-Colomban  
30, rue de l'Hôtel de Ville  
44310 Saint-Colomban

Le 17 octobre 2021

**Objet : lettre ouverte au Conseil Municipal de Saint-Colomban, concernant la démarche de consultation engagée par la commune dans le cadre des projets d'extension des sablières.**

Monsieur Le Maire,

Notre courrier fait, en particulier, suite à celui transmis le 2 septembre dernier au Préfet de Loire-Atlantique, relatif à la « concertation » engagée sur Saint-Colomban depuis le début de l'année 2021 et les inquiétudes qu'elle soulevait. Depuis, le Conseil Municipal a voté le principe d'une **consultation** suivant le CGCT (articles L1112-15 à 23) lors de sa séance du 23 septembre, validée le 30 septembre par la Préfecture. Elle est prévue pour le 9 janvier prochain.

Compte-tenu des impacts, des enjeux énormes et de la nécessité d'une véritable information, cette date semble pour nous beaucoup trop précipitée et **doit être repoussée d'au moins 6 mois à 1 an**. Nous tenions à vous faire part de nos remarques, questions, propositions et vous expliquer ainsi pourquoi nous en demandons logiquement ce report.

**Quelques remarques préalables :**

Comme cela a été précisé lors de la séance du Conseil Municipal, c'est bien la commune qui reste maître de la décision d'autoriser ou pas les extensions des carrières. Nous prenons donc bien acte qu'à aucun moment, ni une structure intercommunale ni le représentant de l'État ne pourra intervenir pour faire évoluer cette décision sur le fond.

Ce sont donc bien **les élus de Saint-Colomban qui décideront** de la destination des terres concernées et qui porteront donc la responsabilité du choix qui sera fait.

La consultation est en soi une bonne initiative si elle est assortie de règles préalables acceptées par tous. Si ce n'était pas le cas, elle risquerait d'occulter des vraies questions. A terme elle pourrait accentuer des clivages et créer malheureusement des tensions au lieu d'arbitrer ce difficile débat.

La note de synthèse lue lors du Conseil Municipal et l'argumentation développée lors de la séance **orientent déjà très sensiblement** les avis et les débats de la consultation. La délibération précise la nécessité de « *maintenir une offre locale en matériaux de construction* » sans indiquer en parallèle les enjeux environnementaux ou agricoles que cela entraîne. Elle n'indique pas non plus qu'un tiers du sable extrait va directement aux maraichers industriels : véritable gaspillage de cette ressource, qui d'ailleurs **leur permettra de continuer à s'étendre** et d'artificialiser encore plus de terres. Elle évoque par ailleurs « *de prévoir le possible maintien des activités de sablières* » alors qu'il ne s'agit pas de les maintenir mais **de les étendre fortement** : +60% par rapport aux surfaces actuelles en activité. Par ailleurs dans votre intervention lors de la séance, vous avez précisé : « *le pourquoi de la consultation : est-ce que les gens entendent que c'est un projet d'intérêt général et est-ce que les compensations seront suffisantes pour les riverains et la population* » ...Donc une **limitation du débat** aux impacts très locaux et de court terme en excluant des discussions sur les **enjeux que ces extractions posent sur tout un territoire à moyens et long terme**. Parler de compensation oriente inévitablement la consultation : elle focalise sur l'offre faite, considérant alors le projet accepté...Ce n'était pourtant pas le but initialement recherché ?

Le principe de cette consultation impose un périmètre qui reste celui d'une collectivité territoriale, en l'occurrence ici la commune de Saint-Colomban. **Ce cadrage correspond malheureusement mal aux incidences des projets** par rapport aux territoires concernés au plus près. Pour rappel, le bourg est à près de

6km des lieux d'extensions envisagés alors que le centre de Geneston est à moins 1km, Montbert moins de 3km, Le Bignon moins de 6km et les communes de La Chevrolière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Philbert-de-Bouaine, La Planche : entre 6 et 8km. Il y a donc un décalage entre la réalité des impacts et les populations qui seront consultées. Le choix de la population interrogée, à priori lié à cette procédure, paraît donc ici arbitraire au regard de la distance au futur projet.

### **Des questions :**

Aucune modalité n'a été définie dans la délibération, puisque comme elle l'indique, c'est le Maire qui les fixera dans un prochain arrêté. Aussi, de nombreuses questions subsistent à ce jour :

- **Expression de chacune des parties** : qui pourra s'exprimer pour défendre l'une ou l'autre des positions ? Notre association sera-t-elle enfin autorisée à le faire alors même qu'elle n'a aujourd'hui accès à aucun moyen de communication municipal (pas même un article dans le bulletin) ?

- La question qui sera posée évoque une « *adaptation du PLU pour permettre l'instruction des demandes d'extension des sablières* ». Or à notre connaissance **aucun dossier concret**, présentant ne serait-ce que le périmètre, **n'est connu** en particulier pour ce qui concerne l'entreprise LafargeHolcim. Comment les habitants pourront avoir un avis sur des projets non définis et aux impacts non connus ?

**De quelle substance le public bénéficiera-t-il** donc pour se positionner ?

- GSM et LafargeHolcim, qui ont des intérêts économiques forts liés au résultat auront-ils le droit de s'exprimer ? Au-delà du principe même de leur intervention dans cette consultation publique, il est facile pour eux de financer une communication forte et des études biaisées pour orienter les avis des habitants. Leurs moyens sont énormes, en décalage avec ceux de citoyens cherchant à promouvoir une autre vision. **De quels moyens financiers pourront bénéficier les autres parties** de la part de la collectivité pour **rééquilibrer vers un vrai débat démocratique** ?

- Des pré-réunions avec certains riverains (d'ailleurs sans les propriétaires des logements en location) de quelques hameaux présélectionnés ont déjà eu lieu avant même que cette consultation ne soit annoncée : voir notre courrier du 2 septembre dernier. Seuls les carriers ont pu y présenter leurs orientations. La plupart du temps la municipalité de Saint-Colomban n'y est intervenue que pour apporter des arguments en faveur des extensions. Notre association a systématiquement été refusée à l'entrée. Vous avez par ailleurs tout dernièrement défendu dans la presse locale la nécessité des extensions alors même que **votre Conseil Municipal est très partagé** sur ce sujet.

Sans dossier clair, sans étude indépendante et sans expression contradictoire possible, la position de la municipalité et en particulier la vôtre n'influencera-t-elle pas les habitants ?

- **L'intervention de la CNDP** dans ce débat, souhaitée d'ailleurs par certains élus colombanais, est-elle encore possible ? Elle permettrait en particulier d'ouvrir plus largement la consultation à toutes les collectivités concernées et d'apporter sa méthodologie bien éprouvée sur les multiples aspects que soulèvent ces extensions.

- Pourquoi ne pas permettre les **procurations** ? Cela limitera inévitablement la participation, pourtant souhaitée forte par tous. Par quoi ce choix municipal est-il guidé ?

### **Des propositions :**

L'ensemble de ces interrogations nous amène alors à formuler les propositions suivantes pour que la consultation puisse se dérouler dans de bonnes conditions :

- Création d'un **comité de pilotage** indépendant et transparent qui définira au plus vite les règles d'expression de chacune des parties : médias, publications, temps de parole dans les débats publics et moyens financiers, afin de diffuser une information alternative et permettre une vraie réflexion. Il veillera à leur respect jusqu'au terme de cette consultation.

**L'intervention de la CNDP semble ici parfaitement adaptée** dans le cadre de cette proposition.

- **Aucune intervention** directe ou indirecte dans les débats, **des entreprises** GSM et LafargeHolcim, qui ont des intérêts forts liés aux résultats de cette consultation.

- **Expression libre** et transparente de l'ensemble **des élus**, très partagés aujourd'hui sur cette question.
- Nécessité pour les habitants de disposer d'**études indépendantes** sur les aspects principaux que les extensions soulèvent : impacts sur la ressource en eau (pour rappel, la nappe de Grand-Lieu est directement concernée), cours d'eau, sols, biodiversité, avenir de l'agriculture et de l'alimentation locale, paysages. Elles ne peuvent bien sûr pas se limiter aux seuls impacts sur la commune de St-Colomban. Elles doivent par ailleurs prendre en compte **l'effet cumulé** de l'extension des deux carrières mais aussi celui de l'expansion massive du maraîchage industriel, directement liée à l'extraction de sable.
- Sollicitation de **l'avis de l'autorité environnementale**, fondamental dans ce cadre, nécessairement éclairé par les études évoquées ci-dessus.
- Nécessité d'informer les habitants sur le fait que ces « *adaptations du PLU* » et nécessairement du SCOT, s'inscrivent dans le cadre d'une remise en cause des **Espaces Agricoles Pérennes**, fondement du SCOT, décidés pour 20 ans en 2013. Les adaptations envisagées sont donc ici une démarche spécifique, pour servir les intérêts des carrières. Elles ouvriraient une brèche énorme dans ce dispositif fondamental du SCOT du Pays de Retz.
- **Implication de toutes les communes impactées** et en particulier les plus proches. Pour rappel, en 2018 elles s'étaient pour la plupart prononcées contre les augmentations de tonnage demandées par LafargeHolcim, en particulier du fait des extensions déjà envisagées à l'époque et des **impacts sur la ressource en eau** qu'elles entraîneraient. Elles doivent être entendues.
- **Arrêt des financements aux associations** de Saint-Colomban par le biais des conventions signées avec les carriers, qui peuvent fausser la vision des habitants qui y sont impliqués.
- **Arrêt des négociations foncières** que les carriers poussent très fortement aujourd'hui auprès de certains propriétaires. Certains d'entre eux évoquent une forme de harcèlement.
- **Arrêt des négociations agricoles**, déjà en cours, sur les compensations.

En conséquence, si on veut une consultation qui réponde vraiment aux enjeux évoqués, **la date du 9 janvier est beaucoup trop rapide**. La précipitation semble une nouvelle fois découler de la seule pression des deux industriels. La nécessité d'avoir des études indépendantes sur des sujets complexes, la mise en place de la CNDP, la consultation des différents acteurs concernés et l'information transparente de la population nécessitent un temps beaucoup plus long.

Nous sommes certains que la municipalité de Saint-Colomban souhaite répondre à tous ces enjeux, qui sont la base de notre démocratie. Aussi, la consultation qu'elle a engagée **ne peut logiquement avoir lieu que dans un délai minimum que nous estimons de 6 mois à 1 an**.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout échange que vous souhaiteriez avoir : que ce soit sur l'organisation de la consultation comme sur l'ensemble des questions soulevées par ces projets.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos plus respectueuses salutations.

*Les membres du CA de « La tête dans le sable », assurant une direction collective : Colette Arnaud, Didier Billon, Benjamin Boileau, Martin Boileau, Régis Boileau, Jean-Claude Camus, Pierre Douville, Sandrine Guy, Jacki Herbet, Sylvain Jallot, Christian Lebossé, Annie Le Poulén et Marie Nicolas*

Cette lettre ouverte, rendue publique, est par ailleurs transmise au Préfet de Loire-Atlantique, aux communes, EPCI ou structures intercommunales impactés et aux organisations ou associations concernées.